



# PROJET PEDAGOGIQUE

## Institut de Formation Des Infirmiers en Puériculture IFIP

**Coordonnateur général des Instituts de  
Formation – Directrice de l'IFIP**  
**Directeur adjoint**  
**Formateurs permanents**  
**Secrétaire**

Sandrine MONNET  
Laurent MOUGNOZ  
Michèle CLAPPIER  
Emmanuelle ROUAULT

**PROMOTION : 2024-2025**

**1**

## TABLE DES MATIERES :

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>GENERALITES</b> .....	<b>4</b>
<i>La responsabilité administrative</i> .....	4
<i>Les étudiants</i> .....	4
<i>L'équipe pédagogique</i> .....	4
<i>Les intervenants vacataires</i> .....	4
<i>Les terrains de stage</i> .....	5
<i>Les instances</i> .....	5
<b>CONCEPTION ET ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES</b> .....	<b>7</b>
<i>Finalité de la formation</i> .....	7
<i>Organisation générale</i> .....	7
<i>Objectifs de formation</i> .....	7
<i>Le développement de compétences professionnelles</i> .....	8
<i>Choix pédagogiques</i> .....	9
<b>FORMATION CLINIQUE EN STAGE</b> .....	<b>12</b>
<i>Organisation des stages</i> .....	12
<i>Déroulement des stages</i> .....	12
<b>LES MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION</b> .....	<b>14</b>
<i>Les évaluations inscrites au référentiel</i> .....	14
<i>AFGSU-Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence</i> .....	15
<i>Compléments d'informations sur les évaluations</i> .....	15
<i>Modalités d'évaluation de l'enseignement</i> .....	15
<b>ANNEXES</b> .....	<b>16</b>
<i>Annexe 1. Calendrier de l'alternance</i> .....	17
<i>Annexe 2. Capacités professionnelles</i> .....	18
<i>Annexe 3. Répartition horaire prévisionnelle des unités d'enseignements</i> .....	19
<i>Annexe 4. Grille d'évaluation AIMES</i> .....	20
<i>Annexe 5. Grille d'évaluation RPST</i> .....	24
<i>Annexe 6. Grille d'évaluation Mémoire</i> .....	28
<i>Annexe 7. Grille d'évaluation capacités en stage</i> .....	32
<i>Annexe 8. Procédure de recherche de stage par les étudiants</i> .....	35
<i>Annexe 9. Lieux de stages</i> .....	36

## INTRODUCTION

### **L'Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS) : un lieu d'enseignement unique.**

L'IFPS, situé sur le domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères, regroupe les étudiants des trois premières années de Médecine et de Pharmacie et de sept instituts de formation de professionnels de santé : infirmiers, manipulateurs radio, cadres de santé, kinésithérapeutes, puéricultrices, infirmiers anesthésistes et maïeutique. Une antenne de l'École IBODE des Hospices Civils de Lyon vient compléter les enseignements proposés dans le bâtiment. L'IFPS est sous l'autorité du Centre Universitaire Grenoble Alpes (CHUGA) et travaille en partenariat avec l'Université Grenoble Alpes (UGA).

Partager un même lieu d'enseignement, avoir une équipe élargie d'encadrement et des projets transversaux favorisent les échanges entre étudiants et professionnels. Ce nouvel espace permet de :

- Conforter la complémentarité des professionnels,
- Afficher, rendre opérationnel l'inter-filiarité dans un principe de qualité de prise en charge,
- Elaborer et mettre en œuvre des projets communs et transversaux,
- Partager des méthodes pédagogiques,
- Travailler sur des problématiques transversales, mutualiser les expériences et expertises.

### **L'institut de Formation des Infirmiers en Puériculture (IFIP).**

L'IFIP fait partie des quatre instituts de la région Rhône-Alpes préparant au diplôme de puéricultrice. Cette profession a été créée en 1947 dans le cadre d'une politique de développement de la Protection Maternelle et Infantile.

**Le projet pédagogique** résulte d'une réflexion autour des textes réglementaires régissant la formation, des travaux menés par le CEEPAME et l'ANPDE en vue d'une possible réingénierie et de l'évolution de la profession. Il sert de référence quotidienne pour accompagner les étudiants dans leur cursus de formation. Les deux arrêtés de référence ministériels sont ceux du :

- 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles, modifié par l'arrêté du 15 mars 2010 ;
- 13 juillet 1983 relatif au programme des études préparant au diplôme d'Etat de puéricultrice.

### **Autres documents de référence**

- Le règlement intérieur :  
Il régit la vie à l'IFPS et à l'IFIP. Il est validé par les instances et est mis à disposition des étudiants. Les étudiants, en émargeant, s'engagent à le respecter et le mettre en œuvre.
- Le livret d'accueil de l'étudiant infirmier en puériculture :  
Il comporte de nombreuses informations sur les prestations offertes à la vie étudiante (vie scolaire, vie pratique, suivi médical, ...). Il est mis à disposition de chaque étudiant à son entrée en formation.

### **La formation de puéricultrice repose sur le partage de valeurs fondamentales :**

- **Altérité :** amène à reconnaître l'existence propre de quelqu'un d'autre que soi. A savoir ne pas porter de jugement, accepter les différences, faire preuve d'ouverture d'esprit.
- **Responsabilité :** répondre de ses actes. Elle comporte une double dimension : personnelle et professionnelle et engage l'individu. Elle lui donne conscience d'être l'auteur d'un événement ou d'un objet et d'assumer ses actions. Ainsi, chacun se sent garant du travail fourni et s'engage au quotidien.
- **Intégrité :** comportement individuel fondé sur des valeurs morales, une honnêteté professionnelle, une ligne de conduite et devoirs dictés par les règles professionnelles et la déontologie.
- **Autonomie :** maturité professionnelle permettant de prendre des décisions en conscience.
- **Esprit d'équipe :** faire preuve d'altruisme, de solidarité envers ses pairs en mêlant professionnalisme et bienveillance pour atteindre des objectifs communs.

## GENERALITES

---

### La responsabilité administrative

---

L'IFIP est placé :

- Sous la responsabilité administrative et budgétaire du CHUGA.
- Sous les tutelles conjointes de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).
- Géré par le CHUGA, l'IFIP est intégré au Pôle Formation et à ce titre, en dépend administrativement.

L'IFIP est financé en partie par le conseil régional Auvergne Rhône Alpes.

### Les étudiants

---

L'agrément de l'IFIP permet d'accueillir 34 étudiants par promotion, sélectionnés selon les modalités d'admission décrites dans l'arrêté 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles, modifié par l'arrêté du 15 mars 2010. Les modalités de sélection peuvent évoluer sur dérogation de l'ARS. Des représentants étudiants sont élus en début d'année pour siéger aux instances : conseil technique et conseil de discipline.

### L'équipe pédagogique

---

**Sandrine MONNET, Coordonnateur général des instituts de formations paramédicales, directrice des soins et directrice de l'IFIP :**

Mme Monnet coordonne les écoles et instituts de Formation du CHU Grenoble Alpes. Elle est le garant de l'application de la politique de l'établissement, des évolutions du système de santé et des institutions médico-sociales, en lien avec les orientations fixées par le Conseil Régional. Elle initie, suit la mise en œuvre des démarches de mutualisation et d'optimisation des ressources auprès des écoles et instituts.

Elle assure également la direction de l'IFIP ; à ce titre, elle organise la sélection, les organisations pédagogiques, les instances en collaboration avec le directeur adjoint et l'équipe pédagogique.

**Laurent MOUGNOZ, directeur adjoint, référent handicap, cadre supérieur :**

Le cadre supérieur de santé (CSS), responsable de la coordination pédagogique, assure le pilotage de l'ingénierie de formation, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet de formation et des projets pédagogiques de la filière IFIP dans le cadre de la réglementation en vigueur. Il accompagne l'équipe pédagogique dans la déclinaison des projets.

**Michèle CLAPPIER et Emmanuelle ROUAULT, puéricultrices, cadres de santé formatrices :**

Les formateurs organisent la cohérence des séquences pédagogiques et dispensent un enseignement théorique et pratique, assurent l'accompagnement pédagogique individualisé des étudiants et coordonnent les interventions des professionnels extérieurs à l'institut. Ils aident les étudiants à mobiliser les savoirs requis en situation.

Mme Clappier assure la référence des stages.

**L'adjoint administratif (recrutement en cours):**

Elle répond aux besoins administratifs de scolarité liés au dispositif de formation : gestion des absences, établissement des conventions, gestion des dossiers administratifs étudiants, dossiers de financement des études, ...

### Les intervenants vacataires

---

De nombreux professionnels, médecins, puériculteurs, paramédicaux, sages-femmes, travailleurs médico-sociaux, ... interviennent pour dispenser des cours ou animer des séances pédagogiques.

## Les terrains de stage

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de Puéricultrice et au fonctionnement des écoles, les terrains de stage sont agréés tous les trois ans par le directeur de l'IFIP, après avis du conseil technique. Les stages s'effectuent dans les centres hospitaliers et dans les établissements ayant passé convention avec l'IFIP.

## Les instances

### *Le conseil technique*

Le directeur de l'IFIP est assisté d'un conseil technique qui est consulté sur toutes les questions relatives à la formation des étudiants (calendrier d'alternance, agrément des lieux de stages, projet pédagogique, ... précisé dans l'article 39 de l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de Puéricultrice et au fonctionnement des écoles).

Le conseil technique est constitué par arrêté et présidé par le directeur général de l'ARS ou son représentant ; il se réunit au moins deux fois par an.

#### **Composition du conseil technique (Art. 41 de l'arrêté du 12 décembre 1990)**

Directeur général de l'ARS ou son représentant
Directeur de l'IFIP
Professeur d'université, PH de pédiatrie ou médecin qualifié spécialiste en pédiatrie désigné par le directeur de l'ARS
Deux représentants de l'organisme gestionnaire dont un directeur
Deux représentants des enseignants de l'école dont un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie et une puéricultrice, monitrice de l'école, élus par leurs pairs (mandat de 3 fois 1 an renouvelable)
Deux puéricultrices ayant des fonctions d'encadrement (une en secteur hospitalier, une en extrahospitalier)
Deux représentants des élèves élus par leurs pairs, dont le mandat est d'une durée égale à celle de la formation

Leurs suppléants sont nommés dans les mêmes conditions

### *Le conseil de discipline*

Le conseil de discipline est issu du conseil technique et désigné par tirage au sort pour les trois derniers membres lors de la première réunion du conseil technique.

#### **Composition du Conseil de Discipline (Art. 48 de l'arrêté du 12 décembre 1990)**

Présidé par la Directeur général de l'ARS ou de son représentant
Représentant de l'organisme gestionnaire
Un enseignant
Une puéricultrice
Un(e) étudiante puéricultrice

### *La commission de contrôle*

Le rôle de la commission de contrôle est défini dans l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles, précise que :

« La commission de contrôle examine les modalités d'évaluation de la formation, les sujets des épreuves des évaluations, les grilles de correction ou les critères de performance exigés et les résultats obtenus par chaque élève. Elle a communication des dossiers scolaires. » (Article 36)

« La commission de contrôle confirme la notation pour chaque élève. Elle peut, au vu du dossier de l'élève et à la majorité absolue des voix, décider de modifier une seule note à hauteur du niveau de performance exigé » (Article 37)

« La commission de contrôle dresse la liste des élèves dont les enseignements ont été validés conformément aux dispositions de l'article 26 du présent arrêté, la liste des élèves pouvant bénéficier d'un complément de scolarité conformément aux dispositions de l'article 27 du présent arrêté ainsi que la liste des élèves susceptibles de redoubler conformément aux dispositions de l'article 28 du présent arrêté. » (Article 38)

Les membres de la commission de contrôle sont nommés au début de l'année scolaire, par arrêté du préfet de région, sur proposition du directeur de la DREETS et après consultation du directeur de l'IFIP. La commission se réunit au maximum 3 fois dans l'année dont une en fin de formation.

<b>Composition de la commission de contrôle (Art. 32 de l'arrêté du 12 décembre 1990)</b>
Directeur général de l'ARS ou son représentant
Pédiatre, professeur des universités-praticien
Puéricultrice secteur hospitalier
Puéricultrice secteur extrahospitalier
Personne compétente en pédagogie

# CONCEPTION ET ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

## Finalité de la formation

« La finalité de la formation est la préparation à la fonction de puéricultrice, à savoir : contribuer à promouvoir, à maintenir, à restaurer la santé de l'enfant dans sa famille et les différentes structures d'accueil ».<sup>1</sup>

La formation vise à former un(e) professionnel(le) spécialiste de la santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent. Elle permet à l'étudiant(e) de passer d'une identité professionnelle d'infirmière ou de sage-femme à celle de puéricultrice, de renforcer les valeurs humaines et professionnelles acquises lors du parcours initial, d'assumer les responsabilités liées à son exercice professionnel dans le domaine sanitaire, social et éducatif et d'être acteur de changement dans la prise en charge de l'enfant et de son entourage.

Pour être en cohérence avec l'évolution sociétale, « la formation doit nécessairement déboucher sur une formation permanente pour garantir la compétence de la puéricultrice diplômée d'état ».<sup>2</sup>

## Organisation générale

L'enseignement théorique d'une durée de 650 heures et les travaux dirigés d'une durée de 140 heures sont principalement dispensés à l'IFPS sur le campus universitaire. L'institut utilise la plateforme d'enseignement à distance UNES SIDES-NG, interface entre l'équipe pédagogique et administrative de l'IFIP et les étudiants. Elle permet un accès aux documents et aux activités pédagogiques.

Si besoin, les étudiants peuvent avoir accès aux salles informatiques de l'IFPS sur demande.

Le logiciel de scolarité permet un suivi administratif et pédagogique individualisé des étudiants.

Les stages, d'une durée de 710 heures sont effectués majoritairement en région Rhône-Alpes. Ils sont au nombre de 4 d'une durée de 5 à 6 semaines à raison de 35 heures par semaine.

Le calendrier d'alternance est disponible en annexe 1.

## Objectifs de formation

Les Unités d'Enseignement ont été travaillées dans une perspective d'évolution vers le système Licence/Maîtrise/Doctorat à partir des capacités du programme des études (annexe 2) et des propositions du CEEPAME et de l'ANPDE. Elles sont au nombre de 8, dont une unité transversale, associées à des objectifs de formation et décomposées en sous-UE :

UE	Intitulé	Objectif de formation	Sous UE
UE 1	Fondamentaux en puériculture	Acquérir un niveau de connaissances suffisant pour identifier les besoins spécifiques des enfants de 0 à 18 ans dans le respect des valeurs professionnelles et des droits de l'enfant.	1.1 La profession puéricultrice : son histoire, ses missions, la législation, l'éthique et la déontologie professionnelle. 1.2 Droits et protection de l'enfant et de la famille. 1.3 Le développement de l'enfant de la conception à 18 ans. 1.4 Sociologie, anthropologie de l'enfant et de la famille.
UE 2	Unité intégrative et applicative des fondamentaux en puériculture	Transférer les compétences infirmières préalablement acquises et mobiliser les connaissances spécifiques à l'enfant pour assurer les soins holistiques dans l'intérêt de l'enfant Développer et adapter sa posture professionnelle Transmettre les connaissances acquises à des fins d'éducation thérapeutique. Transmettre les connaissances acquises dans un objectif de formation des professionnels	2.1 Apprentissage de l'enfant et communication avec l'enfant et sa famille. 2.2 Jugement et raisonnement clinique en puériculture. 2.3 Réponse aux besoins de l'enfant sain.

<sup>1</sup> Programme des études préparant au DE de puéricultrice- arrêté du 13 juillet 1983, p.3

<sup>2</sup> Ibid, p.4

<b>UE 3</b>	Sciences biologiques et médicales pédiatriques	Acquérir et intégrer les connaissances permettant la prise en soins de l'enfant malade et de sa famille	3.1 Périnatalité 3.2 Médecine 3.3 Chirurgie 3.4 Psychiatrie 3.5 Pharmacologie et thérapeutiques pédiatriques
<b>UE 4</b>	Unité intégrative et applicative des sciences biologiques et médicales pédiatriques	Transférer les compétences infirmières préalablement acquises et mobiliser les connaissances spécifiques à l'enfant pour assurer les soins holistiques dans l'intérêt de l'enfant Développer et adapter sa posture professionnelle Transmettre les connaissances acquises à des fins d'éducation thérapeutique. Transmettre les connaissances acquises dans un objectif de formation des professionnels	4.1 Soins et techniques spécifiques 4.2 Calculs de doses
<b>UE 5</b>	Santé publique	Evaluer et Identifier les situations à risque Elaborer des projets de promotion de santé en collaboration avec les différents acteurs	5.1 Promotion de la santé de l'enfant et de la famille 5.2 Réseaux et collaborations 5.3 Dépistages et vaccinations 5.4 Inclusion de l'enfant porteur de différences
<b>UE 6</b>	Management	Acquérir les outils managériaux et développer une posture professionnelle permettant d'aborder la fonction de directeur d'établissement d'accueil du jeune enfant Développer ses capacités d'analyse, d'intervention, de positionnement et d'auto-évaluation dans une situation d'encadrement	6.1 Gestion des ressources humaines 6.2 Gestion financière, budgétaire et matérielle en EAJE 6.3 Projets pédagogique, social, éducatif
<b>UE 7</b>	Recherche et qualité	Amener les étudiants à construire leur projet professionnel Intégrer la démarche qualité dans la pratique quotidienne	7.1 Méthodes et outils 7.2 Démarche qualité 7.3 Mémoire
<b>UET</b>	Unité transversale et Stages	Transférer les connaissances acquises dans les différents milieux d'exercice professionnel Enrichir et confronter les connaissances théoriques avec la pratique professionnelle Développer des compétences professionnelles transversales comme le travail de groupe	8.1 Activités transversales 8.2 International 8.3 Stages

## Le développement de compétences professionnelles

La formation vise à valoriser les compétences professionnelles individuelles et collectives, en référence aux définitions proposées par certains auteurs :

« La compétence est la mobilisation ou l'activation de plusieurs savoirs, dans une situation et un contexte donnés »<sup>3</sup> (Le Boterf G., 1995)

« La compétence correspond à la mobilisation dans l'action d'un certain nombre de savoirs combinés de façon spécifique en fonction du cadre de perception que se construit l'auteur de la situation »<sup>4</sup>(Wittorski R., 1997)

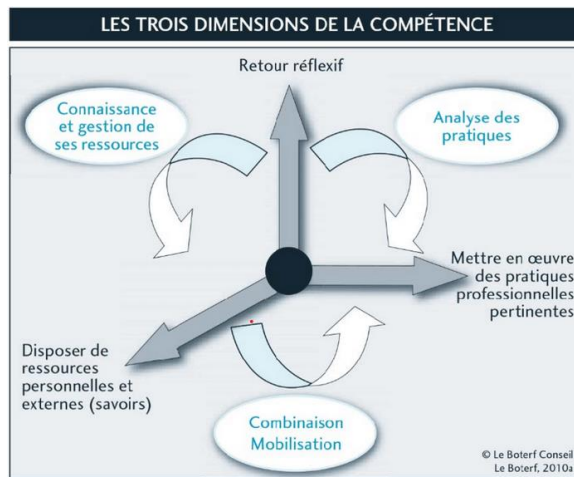
« Ensemble intégré de connaissances, d'acquis d'expérience et d'évolution personnelle, propres à un aspect donné des soins infirmiers qui, lorsqu'il est mobilisé en situation concrète, permet de faire appel à des habiletés cognitives, psychomotrices, organisationnelles et techniques et de manifester des comportements socio-affectifs adaptés. Le tout travaillant en synergie et rendant possible l'exercice infirmier à un niveau de performance compatible avec le rôle et les fonctions de l'infirmière ».<sup>5</sup> (Phaneuf M., 2003)

<sup>3</sup> Le Boterf G., 1995, De la compétence, essai sur un attracteur étrange, Paris, Editions d'organisation

<sup>4</sup> Wittorsky R., 1997, Analyse du travail et production de compétences collectives, Paris, Ed. L'Harmattan

<sup>5</sup> Phaneuf M., mai 2003 révision oct 2012, L'Approche programme





*Les trois dimensions de la compétence (Le Boterf, 2011, p. 29)*

Les compétences développées au cours de la formation sont au nombre de 7 :

- C1. Evaluer l'état de santé et le développement des enfants.
- C2. Concevoir et conduire un projet de vie adapté à l'enfant quel que soit le domaine d'intervention : soin, éducation, protection et promotion de la santé.
- C3. Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité.
- C4. Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques.
- C5. Participer à la démarche d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles.
- C6. Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil du jeune enfant.
- C7. Former et informer les professionnels et les personnels en formation.

## Choix pédagogiques

Les choix pédagogiques visent à :

- Amener l'étudiant(e) à se spécialiser dans la prise en charge globale de l'enfant, de la période néonatale à l'âge adulte, ainsi que de sa famille.
- Développer la prise en compte de la vulnérabilité de l'enfant et de sa famille dans chaque situation.
- Former des professionnel(le)s spécialisé(e)s polyvalent(e)s aptes à exercer dans tous les secteurs d'activité de la puéricultrice.
- Favoriser les liens inter filières avec l'IFPS, IFTS, IFAP...
- Travailler en partenariat avec tous les autres acteurs de soins, en tenant compte de leur parcours médical, paramédical et médico-social.
- Innover par leur implication, dans une démarche recherche, afin de répondre au mieux à l'évolution des soins prodigués.
- Tenir compte des parcours individuels des étudiants.
- Proposer un accompagnement différencié pour les parcours singuliers : les situations de handicap donnent lieu à une étude de dossier et font l'objet d'un projet de formation individuel contractualisé.

## Principes pédagogiques

La formation s'appuie sur le modèle de l'alternance à visée intégrative<sup>6</sup>.

La professionnalisation sous-tend un dispositif de formation alternant des périodes de stage en situation réelle, en responsabilité croissante et des périodes de formation à distance de la pratique. Les écarts constatés entre la théorie et la pratique génèrent le questionnement chez l'étudiant et permettent les conflits sociocognitifs (Vygotski, 1985), puissants facteurs d'apprentissage.

Les apports de savoirs et les temps d'immersion dans le milieu professionnel permettent à l'étudiant de mobiliser, d'articuler, de combiner puis de transférer ses savoirs, et ainsi de développer un « savoir agir »<sup>7</sup> auprès de l'enfant et de sa famille.

Des situations intermédiaires, sous forme de travaux autour de situations emblématiques en lien avec la théorie abordée en amont, sont également proposés régulièrement aux étudiants.

## Méthodes pédagogiques

L'équipe pédagogique sera attentive à diversifier les méthodes d'apprentissage en s'appuyant sur le constructivisme et le socioconstructivisme :

- Une pédagogie active : apprentissage expérientiel, c'est-à-dire « apprendre en faisant », qui implique l'apprenant dans des situations « fictives ou réelles », pour qu'il puisse utiliser ses compétences et les faire évoluer au cours de la formation.
- Une pédagogie différenciée : une même activité pourra être abordée avec des méthodes pédagogiques différentes.
- Une pédagogie coopérative : consiste à faire travailler des étudiants par groupe de pairs. Dans cette pédagogie, chaque étudiant est responsable de ses apprentissages et coresponsable des apprentissages de ses pairs.
- Une pédagogie transmissive conventionnelle.
- Une pédagogie par classe inversée : apprendre les concepts théoriques individuellement et mettre en pratique les acquis en groupe.
- L'individualisation des parcours et la stratégie de prévention de rupture des parcours : attribution d'un référent pédagogique pour chaque étudiant.

Le référent pédagogique est un cadre de santé puériculteur de l'IFIP. Il apporte son expertise pédagogique, didactique et disciplinaire. Il porte un regard critique et constructif sur le déroulement de la formation pour l'étudiant ; il valorise la progression et soutient l'élaboration, la réalisation et le suivi des projets et des actions menés au cours de l'année. Il accompagne le processus de professionnalisation de l'étudiant.

Deux entretiens pédagogiques par an sont formalisés au cours de la scolarité ; l'étudiant peut en solliciter d'autres en fonction de problématiques rencontrées en stage, au cours de la formation ou sur le plan personnel impactant son cursus.

- Des temps de régulation : espaces de communication entre équipe pédagogique et étudiants dédiés au vécu et au contenu de la formation, aux points forts, aux axes d'amélioration. Ces temps sont proposés systématiquement avant chaque départ en stage ou plus fréquemment si besoin.

Ces méthodes visent à développer les aptitudes suivantes :

- |                     |   |
|---------------------|---|
| ▪ Négociation       | ▪ Réalisation d'actions                     |
| ▪ Conciliation      | ▪ Exercice de la responsabilité             |
| ▪ Adaptation        | ▪ Autonomie                                 |
| ▪ Prise de décision | ▪ Gestion des contraintes et des ressources |

<sup>6</sup> Un dispositif d'alternance à visée intégrative associe l'école et les lieux d'exercices professionnels (stages) et amène l'étudiant à «se construire chemin faisant» en combinant les savoirs théoriques, pratiques et expérientiels puisés dans ces différents espaces et enrichis par son propre parcours. (Malglaive, 1990, *Enseigner à des adultes*, Paris, PUF)

<sup>7</sup> Le Boterf, G., 1999. *L'ingénierie des compétences*. Paris, éditions d'organisation

## *Intégration et accompagnement des étudiants ou élèves en situations de handicap.*

Une procédure détaillée est disponible auprès du référent handicap.

L'IFIP du CHUGA est engagé pour accueillir et accompagner les étudiants infirmiers en puériculture porteurs de handicap afin de leur permettre de réussir le Diplôme d'état de puéricultrice ou de trouver une voie d'études adaptée.

- Après avoir réussi la sélection d'entrée et sous réserve de validation de l'aptitude à suivre la formation par un médecin agréé, l'accès de droit à la formation Puéricultrice est reconnu aux étudiants Infirmiers en puériculture porteurs de handicap depuis la loi du 11 février 2005. L'étudiant reste maître de déclarer ou non sa situation de handicap à l'IFIP.
- Les aménagements sont délibérés lors de la commission inter-institut qui se réunit au mois de septembre/octobre sur présentation du dossier fourni par l'étudiant à la rentrée scolaire, au cadre supérieur chargé des étudiants à besoins spécifiques. Ce dernier participe à la commission et peut être ressource pour les étudiants et les formateurs.
- Les aménagements sont singuliers et valables jusqu'à l'obtention du Diplôme sauf si l'étudiant fait connaître un besoin de réajustement.

## FORMATION CLINIQUE EN STAGE

---

Les stages sont des lieux d'apprentissage. Ils sont répartis pendant la formation sur 4 périodes à temps complet dans 4 domaines d'exercice de la profession :

- Périnatalité : Néonatalogie ou Maternité
- Pédiatrie
- Protection Maternelle et Infantile
- Structures d'accueil du jeune enfant

Le stage est le lieu d'intégration de connaissances construites par l'étudiant par la mobilisation des savoirs acquis à l'institut et par l'articulation entre théorie et pratique.

Il permet également l'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, du raisonnement clinique, de la confrontation aux pratiques professionnelles.

La prise de recul, l'analyse des écarts entre théorie et pratique contribuera à la construction de l'identité professionnelle de l'étudiant.

### Organisation des stages

---

Les places de stage hospitalier attribuées par l'Inter-IFSI sont pourvues prioritairement. Les stages sont présentés à la promotion en début d'année par l'équipe pédagogique. Chaque étudiant est informé de sa ligne de stage.

Si l'étudiant souhaite, par convenance personnelle, réaliser un stage hors département de l'Isère, il doit avoir l'accord du référent de stage et se conformer à la procédure de recherche de stage par l'étudiant.

Les étudiants effectuent obligatoirement un stage dans chacun des 4 domaines d'exercice de la puéricultrice.

Seul l'étudiant qui possède une expérience professionnelle **d'au moins 1 an effectif** dans l'un de ces secteurs peut demander à le remplacer par le domaine de son choix, en lien avec la formation. Dans cette situation d'expérience professionnelle validée, les démarches à entreprendre pour l'organisation d'un stage dit optionnel sont de la responsabilité de l'étudiant. L'étudiant doit :

- Donner par écrit ses objectifs et son projet à l'équipe pédagogique ;
- Contacter la personne responsable du lieu de stage après validation du projet ;
- Recueillir les informations utiles à l'établissement de la convention après accord écrit du responsable du stage.
- L'affectation en stage reste de la responsabilité du directeur adoint.

**IMPORTANT** : Les frais inhérents aux stages, à savoir déplacement et hébergement, sont à la charge des étudiants.

### Déroulement des stages

---

#### Prise de contact avec le responsable de stage

15 jours minimum avant le début de stage, et hors férié et vacances scolaires, l'étudiant prend contact avec le responsable de stage afin d'organiser les différentes modalités d'accueil (planning, horaire, blouse, repas...).

Les horaires de stage sont établis par la responsable du terrain de stage. Ils doivent respecter la législation du travail et être en conformité avec le règlement intérieur de l'IFIP. L'étudiant renseigne ses horaires sur le logiciel dédié dans les 48h suivant le début du stage : les horaires prévisionnels sont conformes au temps prévu par la convention (pas de dépassement).

Le détail de l'amplitude horaire est expliqué dans le règlement intérieur.

### **Encadrement de stage**

Assuré par les professionnels des services. L'équipe pédagogique, et plus particulièrement la référente des stages, peut être interpellée par l'étudiant ou un professionnel pour statuer sur une situation donnée.

Tout au long du stage, l'étudiant sollicite l'équipe encadrante pour réaliser des évaluations ponctuelles sur ses apprentissages.

A mi- stage, l'étudiant sollicite l'équipe de terrain pour réaliser un bilan de mi- stage. Ceci permet à l'étudiant de réajuster au besoin, ses objectifs de stage et d'évaluer ses acquisitions, ses difficultés, ses progrès.

### **Le dossier de stage (évaluation des capacités)**

Le dossier de stage est rédigé par les professionnels de terrain en fin de stage. L'étudiant est en droit d'être présent lors de la rédaction, ou à défaut de solliciter un échange pédagogique afin de statuer sur les capacités acquises sur le terrain.

L'étudiant s'assure que le nom, la signature du responsable et le tampon de la structure figurent sur le document. Si, lors de la transcription de l'évaluation, des notes et des heures de présence/absence sur le dossier de stage, une erreur avec rature ou utilisation de correcteur est commise, **il est obligatoire de faire contresigner et d'apposer le cachet de la structure à côté de la modification.**

Une fois signé, **l'étudiant conserve une photocopie de son dossier** et remet l'original sous pochette plastique identifiée, **aux formateurs de la promotion.**

Les originaux des dossiers de stages réalisés dans les 4 domaines sont inclus dans le livret scolaire qui sera remis à l'étudiante avec son dossier scolaire au moment de la remise des diplômes.

### **L'exploitation de stage**

Elle comprend un temps de préparation avant le début de chaque stage et un temps d'échange au retour.

Ce temps pourra prendre des formes différentes et sera expliqué avant chaque départ en stage les modalités seront précisées en cours d'année.

Après chaque période de stage, un questionnaire d'évaluation de la qualité des lieux de stage sera renseigné par chacun des étudiants, par l'intermédiaire de la plateforme UNESS.

# LES MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION

## Les évaluations inscrites au référentiel

Modalités d'évaluation	Dates	Objectifs	Niveau attendu
<b>Contrôles de Connaissances</b> Durée 3h Forme : épreuve écrite anonyme sur l'ensemble du programme réalisé entre le début de la formation et la date de l'épreuve.	09/12/2024 24/03/2025 23/06/2025	Appréhender le niveau d'acquisition des connaissances et les liens que les étudiants mettent en place avec leur pratique professionnelle.	<b>15/30 sur l'ensemble des 3 contrôles.</b> L'étudiant qui obtient une moyenne des 3 contrôles comprise entre 10 et 15 effectuera un complément de scolarité, une note inférieure à 10 implique un redoublement.**
<b>Action d'Information en Matière d'Éducation à la Santé – AIMES</b> Travail de groupe Durée épreuve pratique 1h (sur le temps de stage avec franchise de 3h) NB : si plusieurs présentations sont prévues seule LA PREMIERE vaut pour épreuve de diplôme	<b>Remise dossier*</b> 20/12/2024 <b>Réalisation de l'action</b> Du 03/02/2025 au 14/02/2025	Evaluer le travail de groupe réalisé autour de la conduite d'une action d'information en matière d'éducation pour la santé. Evaluer les capacités d'adaptation, de créativité et d'organisation du groupe. Evaluer les capacités à communiquer et à animer de l'étudiant.	<b>15/30 à l'épreuve.</b> L'étudiant qui obtient une note comprise entre 10 et 15 effectuera un complément de scolarité, une note inférieure à 10 implique un redoublement.**
<b>Résolution d'un problème de soins sur le terrain – RPST</b> Durée : 3h maximum selon le contexte dont 30 minutes de présentation orale. Choix du terrain par tirage au sort	<b>Sur une des périodes suivantes :</b> Du 12/05 au 13/06/25 Du 30/06 au 01/08/25	Apprécier les capacités de l'étudiant à mettre en œuvre un projet de soins quel que soit le terrain de stage. Juger le raisonnement clinique, la posture et l'habileté professionnels.	<b>15/30 à l'épreuve.</b> L'étudiant qui obtient une note comprise entre 10 et 15 effectuera un complément de scolarité, une note inférieure à 10 implique un redoublement.**
<b>Mémoire</b> Travail de recherche individuel Soutenance de 1h (sur le temps de stage avec franchise de 3h)	<b>Remise mémoire*</b> Entre le 19/05 et le 28/05/2024 10h <b>Soutenance</b> Du 26/06 au 11/07/24	Apprécier la qualité de revue de littérature faite par l'étudiant sur un sujet précis d'actualité. Evaluer les hypothèses de recherche émises, et les déductions faites lors de la phase empirique en lien avec la recherche théorique.	<b>15/30 à l'épreuve.</b> L'étudiant qui obtient une note comprise entre 10 et 15 effectuera un complément de scolarité, une note inférieure à 10 implique un redoublement. Un non-respect des date et horaires de remise du mémoire <b>(28/05/2024 à 10h)</b> entrainera la note de 0/30 à l'épreuve. **
<b>Capacités en stage</b>	<b>A la fin de chacun des 4 stages</b>	Les tuteurs de stage évalueront les 4 capacités suivantes : Capacité à se former sur un terrain professionnel Capacité à se situer dans le service Capacité à perfectionner ses attitudes professionnelles Capacité à résoudre un problème de soins infirmier auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants en utilisant une démarche méthodologique	<b>5/10 de moyenne sur les 4 stages pour chacune des quatre capacités.</b> Entre 3 et 5 /10 à l'une des quatre capacités évaluées en stage, un seul complément de scolarité d'une durée maximale de trois mois est à effectuer selon les modalités déterminées par la directrice de l'institut après avis du conseil technique.**

\*Les modalités de restitution des écrits d'AIMES et de mémoire seront précisées en cours d'année ; deux exemplaires papier et une version électronique sous format PDF sont à prévoir pour chacun des travaux.

\*\* Les modalités concernant les situations de complément de scolarité et de redoublement sont précisées dans l'Arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles

## AFGSU-Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence

---

AFGSU, les dates sont susceptibles d'être modifiées par le CESU	T1 le 27/01/2025 T2 le 21/02/2025 T3 les 05, 06 et 07/05/2025	Effectuer la mise à jour des compétences en premiers secours.
---	---	---

Les temps 1 et 2 ne concernent que les étudiants dont la formation AFGSU date de plus de 4 ans. Le temps 3 concerne l'ensemble de la promotion.

### Compléments d'informations sur les évaluations

---

**Les résultats des CC, AIMES, RPST et mémoire ne sont pas communiqués avant le jury final.**

Les critères d'évaluation des AIMES, RPST et mémoire sont détaillés sur les feuilles d'évaluation de chacune des épreuves (annexes 4, 5, 6 et 7).

### Modalités d'évaluation de l'enseignement

---

Des évaluations seront proposées en cours d'année pour certains dispositifs de formation. Une évaluation de la formation sera organisée à la fin du cursus. Chaque étudiant sera amené à donner son avis afin de participer à l'évolution de l'enseignement dispensé et à l'amélioration des conditions de formation.

Une journée de bilan comprenant un questionnaire à remplir par chaque étudiant et un échange est prévue en fin d'année.

### Indicateurs d'évaluation du projet

---

Les évaluations annuelles sont réalisées auprès des étudiants et de nos prestataires en fin de formation.

## **ANNEXES**

---

Annexe 1 : Calendrier d'alternance

Annexe 2 : Capacités professionnelles

Annexe 3 : Répartition prévisionnelle des horaires des Unités d'Enseignements

Annexe 4 : Grille d'évaluation AIMES

Annexe 5 : Grille d'évaluation RPST

Annexe 6 : Grille d'évaluation Mémoire

Annexe 7 : Grille d'évaluation Capacités en stage

Annexe 8 : Procédure de recherche de stage par les étudiants

Annexe 9 : Lieux de stages



# Annexe 1. Calendrier de l'alternance

## Planning péruicultrices 2024/2025 du 02 septembre 2024 au 02 septembre 2025

sept.-24		oct.-24		nov.-24		déc.-24		janv.-25		févr.-25		mars-25		avr.-25		mai-25		juin-25		juil.-25		août 25		sept.-25	
1	Dimanche	1	1	1	1	1	1	1	01. janv	1	1	1	01. mai	1	1	1	01. juil	1	1	1	1	1	1	1	1
2		2	2	2	2	2	2	2	02. janv	2	2	2	02. mai	2	2	2	02. juil	2	2	2	2	2	2	2	2
3		3	3	3	3	3	3	3	03. janv	3	3	3	03. mai	3	3	3	03. juil	3	3	3	3	3	3	3	3
4		4	4	4	4	4	4	4	04. janv	4	4	4	04. mai	4	4	4	04. juil	4	4	4	4	4	4	4	4
5		5	5	5	5	5	5	5	05. janv	5	5	5	05. mai	5	5	5	05. juil	5	5	5	5	5	5	5	5
6		6	6	6	6	6	6	6	06. janv	6	6	6	06. mai	6	6	6	06. juil	6	6	6	6	6	6	6	6
7		7	7	7	7	7	7	7	07. janv	7	7	7	07. mai	7	7	7	07. juil	7	7	7	7	7	7	7	7
8		8	8	8	8	8	8	8	08. janv	8	8	8	08. mai	8	8	8	08. juil	8	8	8	8	8	8	8	8
9		9	9	9	9	9	9	9	09. janv	9	9	9	09. mai	9	9	9	09. juil	9	9	9	9	9	9	9	9
10		10	10	10	10	10	10	10	10. janv	10	10	10	10. mai	10	10	10	10. juil	10	10	10	10	10	10	10	10
11		11	11	11	11	11	11	11	11. janv	11	11	11	11. mai	11	11	11	11. juil	11	11	11	11	11	11	11	11
12		12	12	12	12	12	12	12	12. janv	12	12	12	12. mai	12	12	12	12. juil	12	12	12	12	12	12	12	12
13		13	13	13	13	13	13	13	13. janv	13	13	13	13. mai	13	13	13	13. juil	13	13	13	13	13	13	13	13
14		14	14	14	14	14	14	14	14. janv	14	14	14	14. mai	14	14	14	14. juil	14	14	14	14	14	14	14	14
15		15	15	15	15	15	15	15	15. janv	15	15	15	15. mai	15	15	15	15. juil	15	15	15	15	15	15	15	15
16		16	16	16	16	16	16	16	16. janv	16	16	16	16. mai	16	16	16	16. juil	16	16	16	16	16	16	16	16
17		17	17	17	17	17	17	17	17. janv	17	17	17	17. mai	17	17	17	17. juil	17	17	17	17	17	17	17	17
18		18	18	18	18	18	18	18	18. janv	18	18	18	18. mai	18	18	18	18. juil	18	18	18	18	18	18	18	18
19		19	19	19	19	19	19	19	19. janv	19	19	19	19. mai	19	19	19	19. juil	19	19	19	19	19	19	19	19
20		20	20	20	20	20	20	20	20. janv	20	20	20	20. mai	20	20	20	20. juil	20	20	20	20	20	20	20	20
21		21	21	21	21	21	21	21	21. janv	21	21	21	21. mai	21	21	21	21. juil	21	21	21	21	21	21	21	21
22		22	22	22	22	22	22	22	22. janv	22	22	22	22. mai	22	22	22	22. juil	22	22	22	22	22	22	22	22
23		23	23	23	23	23	23	23	23. janv	23	23	23	23. mai	23	23	23	23. juil	23	23	23	23	23	23	23	23
24		24	24	24	24	24	24	24	24. janv	24	24	24	24. mai	24	24	24	24. juil	24	24	24	24	24	24	24	24
25		25	25	25	25	25	25	25	25. janv	25	25	25	25. mai	25	25	25	25. juil	25	25	25	25	25	25	25	25
26		26	26	26	26	26	26	26	26. janv	26	26	26	26. mai	26	26	26	26. juil	26	26	26	26	26	26	26	26
27		27	27	27	27	27	27	27	27. janv	27	27	27	27. mai	27	27	27	27. juil	27	27	27	27	27	27	27	27
28		28	28	28	28	28	28	28	28. janv	28	28	28	28. mai	28	28	28	28. juil	28	28	28	28	28	28	28	28
29		29	29	29	29	29	29	29	29. janv	29	29	29	29. mai	29	29	29	29. juil	29	29	29	29	29	29	29	29
30		30	30	30	30	30	30	30	30. janv	30	30	30	30. mai	30	30	30	30. juil	30	30	30	30	30	30	30	30
		31	31	31	31	31	31	31	31. janv	31	31	31	31. mai	31	31	31	31. juil	31	31	31	31	31	31	31	31

Cours : 790 h soit 113 jours, dont 650h de cours et 140h de TD - STAGE : 710 h soit 101 jours. Vacances : 40 jours

## Annexe 2. Capacités professionnelles

---

*Arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles – Article 19.*

1. Capacité à communiquer ;
2. Capacité à résoudre un problème ;
3. Capacité à travailler en groupe ;
4. Capacité à animer ;
5. Capacité pédagogique ;
6. Capacité à se situer professionnellement et à participer à la gestion et à l'organisation d'un service ;
7. Capacité à résoudre un problème de soin infirmier auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants ;
8. Capacité à se former sur un terrain professionnel ;
9. Capacité à se situer dans le service ;
10. Capacité à perfectionner ses attitudes professionnelles.

## Annexe 3. Répartition prévisionnelle des horaires des unités d'enseignements

Le détail des UE est donné à titre indicatif : des changements pourront être apportés en fonction de la disponibilité des intervenants, des besoins de la promotion, des opportunités de formation en cours d'année (EPU, conférences,...).

UE	Nombre d'heures associées
<b>UE 1. Fondamentaux en puériculture</b>	<b>186</b>
UE 1.1 - La profession puéricultrice : son histoire, ses missions, la législation, l'éthique et la déontologie professionnelle	31
UE 1.2 - Droits et protection de l'enfant et de la famille	30
UE 1.3 - Le développement de l'enfant de la conception à 18 ans	96
UE 1.4 - Sociologie, anthropologie de l'enfant et de la famille	29
<b>UE 2. Unité intégrative des fondamentaux en puériculture</b>	<b>72</b>
UE 2.1 - Apprentissage et communication	25
UE 2.2 - Jugement et raisonnement clinique en puériculture	16
UE 2.3 - Réponse aux besoins de l'enfant sain et de sa famille	31
<b>UE 3. Sciences biologiques et médicales pédiatriques</b>	<b>147</b>
UE 3.1 - Périnatalité	22
UE 3.2 – Pathologies médicales pédiatriques	66
UE 3.3 – Chirurgie pédiatrique	30
UE 3.2 – Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	16
UE 3.3 - Pharmacologie et thérapeutiques pédiatriques	13
<b>UE 4. Unité intégrative des sciences biologiques et médicales pédiatriques</b>	<b>68</b>
UE 4.1 - Soins et techniques spécifiques	57
UE 4.2 - Calculs de doses	11
<b>UE 5. Santé publique</b>	<b>111</b>
UE 5.1 - Promotion de la santé de l'enfant et de la famille	58
UE 5.2 - Réseaux et collaborations	6
UE 5.3 - Dépistages et vaccinations	18
UE 5.4 - Inclusion de l'enfant porteur de différences	29
<b>UE 6. Management</b>	<b>54</b>
UE 6.1 - Gestion des ressources humaines	44
UE 6.2 - Gestion financière, budgétaire et matérielle en EAJE	5
UE 6.3 - Projets pédagogique, social, éducatif	5
<b>UE 7. Recherche et qualité</b>	<b>83</b>
UE 7.1 - Méthodes et outils	18
UE 7.2 - Démarche qualité	12
UE 7.3 - Mémoire	53
<b>UE T. Transversal</b>	<b>69 + 710</b>
UE 8.1 – Activités transversales	69
UE 8.2 - International	En attente
UE 8.2 – Stages <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stage 1 : 168 heures</li> <li>▪ Stage 2 : 210 heures</li> <li>▪ Stage 3 : 161 heures</li> <li>▪ Stage 4 : 171 heures</li> </ul>	710

**Evaluation du Diplôme d'Etat de Puéricultrice**  
**Action d'information en Matière d'Education à la Santé (A.I.M.E.S.)**  
**Dossier écrit**

Noms et prénoms des étudiant(e)s :

-  
-  
-  
-

Date de l'épreuve :

Lieu :

Thème :

Public concerné :

Nombre de participants

Nom, qualification et signature des évaluateurs :

-  
-

<b>Note groupe dossier écrit</b>	<b>/ 14 points</b>
----------------------------------	--------------------

## DOSSIER ECRIT SUR 14 POINTS

<b>Motif détaillé de l'action ..... / 2 points</b>	
Points positifs	Points à améliorer

<b>Etude de population ciblée ..... / 3 points</b>	
Points positifs	Points à améliorer

<b>Revue de littérature et adaptation au contexte ..... / 5 points</b>	
Points positifs	Points à améliorer

<b>Description de l'action et planning prévisionnel ..... / 2 points</b>	
Points positifs	Points à améliorer

<b>Communication écrite ..... / 2 points</b>	
Points positifs	Points à améliorer

**Observations complémentaires :**

**Evaluation du Diplôme d'Etat de Puéricultrice**  
**Action d'information en Matière d'Education à la Santé (A.I.M.E.S.)**  
**Conduite de l'action**

Nom et prénom de l'étudiant(e) :

Nom, qualification et signature des évaluateurs :

-  
-

Report note dossier écrit	/14 points
Conduite de l'action	/16 points
<b>Note globale (niveau d'exigence 15/30)</b>	<b>/ 30 points</b>

## CONDUITE DE L'ACTION SUR 16 POINTS

<b>Organisation et coordination ..... / 1.5 points</b>	
Points positifs	Points à améliorer
<b>Introduction de l'action auprès du public ..... / 2.5 points</b>	
Points positifs	Points à améliorer
<b>Adaptation au contexte, réajustement ..... / 5.5 points</b>	
Points positifs	Points à améliorer
<b>Qualité et fiabilité du discours, des échanges et contenus apportés..... / 5.5 points</b>	
Points positifs	Points à améliorer
<b>Evaluation de l'action ..... / 1 point</b>	
Points positifs	Points à améliorer
<b>Observations complémentaires si besoin :</b>	

## Evaluation du Diplôme d'Etat de Puéricultrice Résolution d'un Problème de Soins sur le Terrain (R.P.S.T.) En secteur hospitalier ou extrahospitalier

Nom et prénom de l'étudiant(e) :

Date de l'épreuve :

Lieu :

Soins ou activités réalisés /public :

Durée du soin :

Mode d'observation :  continu  par saisie

Nom, qualification et signature des évaluateurs :

-  
-

Présentation de la structure et raisonnement clinique	/ 15 points
Action réalisée	/ 15 points
<b>Note globale (niveau d'exigence 15/30)</b>	<b>/ 30 points</b>

**Pour toute note inférieure à 15, rédiger un rapport circonstancié (au verso de la feuille).**

Ce rapport a pour objectif d'énoncer les éléments significatifs qui se sont produits, ils seront donnés au jury final en vue de la décision à prendre. Un désaccord entre les deux membres du jury donne lieu à la rédaction de rapports individuels.

Les éléments significatifs doivent décrire :

- Un soin potentiellement dangereux, dommageable, un préjudice corporel ou moral, une atteinte physique ou psychique.
- Une erreur technique, verbale ou comportementale relevant d'un défaut de connaissances, d'une négligence, d'une imprudence ou d'une omission.





**PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET RAISONNEMENT CLINIQUE SUR 15 POINTS**

<b>Présentation du contexte institutionnel ..... / 3 points</b>	
Points positifs	Points à améliorer
<b>Recueil de données ..... / 2 points</b>	
Points positifs	Points à améliorer
<b>Analyse des données ..... / 3 points</b>	
Points positifs	Points à améliorer
<b>Priorisation, pose de diagnostic clinique ..... / 2 points</b>	
Points positifs	Points à améliorer
<b>Objectifs, actions et critères d'évaluation ..... / 2 points</b>	
Points positifs	Points à améliorer
<b>Devenir de l'enfant ..... / 2 points</b>	
Points positifs	Points à améliorer
<b>Communication avec le jury ..... / 1 point</b>	
Points positifs	Points à améliorer
<b>Observations complémentaires :</b>	

**SOINS OU ACTIONS REALISES SUR 15 POINTS**

**Organisation et planification ..... / 3 points**

Points positifs

Points à améliorer

**Réalisation et adaptation au contexte..... / 7 points**

Points positifs

Points à améliorer

**Interaction pendant l'activité ou le soin et communication ..... / 4 points**

Points positifs

Points à améliorer

**Auto-évaluation ..... / 1 point**

Points positifs

Points à améliorer

**Observations complémentaires si besoin :**

## Evaluation du Diplôme d'Etat de Puéricultrice Mémoire

Nom et prénom de l'étudiant(e) :

Titre et sous-titres :

Date de l'épreuve :

Nom, qualification et signature des évaluateurs :

-  
-

Ecrit	/ 20 points
Soutenance	/ 10 points
<b>Note globale (niveau d'exigence 15/30)</b>	<b>/ 30 points</b>

Pour toute note inférieure à 15, expliciter en détails les motifs ne permettant pas de valider le mémoire (au verso de la feuille).

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



Nom et prénom de l'étudiant : .....

**DOCUMENT ECRIT DE MEMOIRE SUR 20 POINTS**

**Approche théorique ..... / 6 points**

Points positifs	Points à améliorer

**Méthodologie d'enquête et analyse ..... / 6 points**

Points positifs	Points à améliorer

**Projet ..... / 5 points**

Points positifs	Points à améliorer

**Forme ..... / 3 points**

Points positifs	Points à améliorer

**Observations complémentaires :**

## SOUTENANCE ORALE SUR 10 POINTS

Introduction et Présentation du travail de mémoire ..... / 3 points	
Points positifs	Points à améliorer

Analyse critique, axes d'amélioration, état du projet, positionnement professionnel ..... / 4 points	
Points positifs	Points à améliorer

Communication et échanges avec le jury ..... / 3 points	
Points positifs	Points à améliorer

**Observations complémentaires si besoin :**

Cachet de l'École

**IV - DOSSIER DE STAGE**

NOM, Prénoms de l'Élève :

\_\_\_\_\_

Date du stage :

\_\_\_\_\_

Nature du stage : \_\_\_\_\_

Adresse du stage : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nombre d'heures à réaliser :

Nombre d'heures d'absence :

Nombre d'heures récupérées :

**I - CAPACITÉ À SE FORMER SUR UN TERRAIN PROFESSIONNEL**

Note sur 10 :

A – DANS LES PREMIERS JOURS DU STAGE, l'élève négocie son projet avec l'équipe :

- Elle (il) se présente ;
- Elle (il) expose son projet de stage (objectifs, apprentissages, ...);
- Elle (il) le réajuste en tenant compte des remarques qui lui sont faites dans le but de le rendre plus réaliste.

ÉVALUATION :

B – AU COURS DU STAGE

1) L'élève recherche les moyens favorables à ses apprentissages :

- Elle (il) organise son emploi du temps en tenant compte des activités du service et de son projet de stage ;
- Elle (il) sollicite les professionnels du service pour l'accompagner dans ses apprentissages ;
- Elle (il) recherche des informations complémentaires, si nécessaire, par ses propres moyens.

ÉVALUATION :

2) L'élève utilise les outils d'apprentissage mis à sa disposition :

- Documents pédagogiques de l'école ;
- Documentation professionnelle ;
- Fichier technique ;
- Dossier de soins.

ÉVALUATION :

3) L'élève acquiert des techniques spécifiques à ce secteur d'activité.

ÉVALUATION :

4) L'élève fait volontiers des retours critiques sur le déroulement de son stage :

- Elle (il) cherche à identifier les difficultés en distinguant celles qui viennent d'elle (lui) et celles qui lui sont extérieures ;
- Elle (il) accepte la critique et modifie ses comportements en fonction des évaluations.

ÉVALUATION :



## II - CAPACITÉ À SE SITUER DANS LE SERVICE

Note sur 10 :

### 1) L'élève participe aux activités du service en fonction de son statut de stagiaire :

- Elle (il) réalise des tâches selon ses compétences et sait si besoin solliciter l'intervention d'une professionnelle ;
- Elle (il) coordonne son action avec les membres de l'équipe afin d'assurer la continuité des soins auprès des enfants ;
- Elle (il) effectue des transmissions orales et/ou écrites précises et concises après la réalisation d'une action ;
- Elle (il) respecte ses engagements professionnels auprès de l'équipe ;
- Elle (il) est ponctuelle(le) – prévient de ses absences.

ÉVALUATION :

### 2) L'élève identifie les différents personnels qui interviennent auprès de l'enfant et les sollicite en fonction de leur spécificité.

ÉVALUATION :

### 3) L'élève participe à la dynamique du service :

- Elle (il) compare, interroge les pratiques du service dans un esprit constructif ;
- Elle (il) fait référence à son expérience antérieure et/ou à des connaissances théoriques (cours, lectures, textes législatifs en vigueur, etc.) et fait des propositions judicieuses aux professionnels du service.

ÉVALUATION :

## III - CAPACITÉ À PERFECTIONNER SES ATTITUDES PROFESSIONNELLES

Note sur 10 :

### III-1 - CAPACITÉ À COMMUNIQUER ET À ADAPTER SA MANIÈRE D'ÊTRE

#### 1) L'élève favorise et suscite des échanges avec l'enfant :

- Elle (il) l'accueille ou se présente à lui ;
- Elle (il) s'adresse à lui en tenant compte de ses possibilités physiques, psycho-affectives et intellectuelles ;
- Elle (il) prend en compte ses réactions et adapte son mode de communication.

ÉVALUATION :

#### 2) L'élève favorise et suscite des échanges avec la famille :

- Elle (il) l'accueille ou se présente à elle ;
- Elle (il) est attentive(if) à ses réactions verbales et non verbales ;
- Elle (il) adapte ses paroles, ses silences, ses expressions aux réactions de la famille ;
- Elle (il) respecte ses références culturelles.

ÉVALUATION :

#### 3) L'élève favorise et suscite des échanges avec l'équipe :

- Elle (il) prend l'initiative d'établir des contacts ;
- Elle (il) est attentive(if) aux réactions diverses ;
- Elle (il) intervient au moment opportun et tient compte de la disponibilité des personnes.

ÉVALUATION :

### III-2 - CAPACITÉ À AGIR AVEC DISCERNEMENT

L'élève agit dans les limites de son statut de stagiaire :

- Elle (il) renseigne les parents en fonction de ses compétences ;
- Elle (il) transmet des informations aux professionnels – par écrit, par oral – sans porter de jugements arbitraires ;
- Elle (il) prend des décisions ponctuelles en tenant compte du projet de travail de l'équipe.

ÉVALUATION :

## IV - CAPACITÉ À RÉSOUDRE UN PROBLÈME DE SOIN INFIRMIER AUPRÈS D'UN ENFANT OU D'UN GROUPE D'ENFANTS EN UTILISANT UNE DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Note sur 10 :

### IV-1 - CAPACITÉ D'ANALYSE ET DE SYNTHÈSE

1) L'élève identifie les besoins de vie spécifiques d'un enfant ou d'un groupe d'enfants :

- Elle (il) recueille des informations significatives par l'observation, l'entretien, l'étude de documents ;
- Elle (il) met en évidence les besoins spécifiques ;
- Elle (il) repère les facteurs de perturbations ;
- Elle (il) repère les facteurs de risque ;
- Elle (il) évalue l'urgence (ordre social, médical, ...).

2) Elle (il) sélectionne les ressources.

3) Elle (il) déduit les différentes dimensions du problème de soins qui se pose à elle, en tant que puéricultrice, et les classe, si nécessaire, par ordre de priorité.

ÉVALUATION :

### IV-2 - CAPACITÉ À ÉLABORER ET À METTRE EN ŒUVRE SON PLAN D'ACTION EN VUE DE CONTRIBUER À LA SATISFACTION DE L'ENSEMBLE DES BESOINS MIS EN ÉVIDENCE

1) L'élève formule des objectifs.

2) Elle (il) réalise ou fait réaliser des soins individualisés continus auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants :

- Soins relatifs à l'entretien et à la promotion de la vie ;
- Soins relatifs à la restauration de la santé.

ÉVALUATION :

### IV-3 - CAPACITÉ À ÉVALUER LA SATISFACTION DES BESOINS

1) L'élève met en évidence les objectifs atteints et ceux qui ne le sont pas.

2) Elle (il) en recherche les causes.

3) Elle (il) fait des propositions de réajustement.

ÉVALUATION :

#### IMPORTANT :

*L'évaluation doit être faite avec l'élève par le responsable de la structure d'accueil sur proposition du personnel encadrant.*

Cachet du Service

Signature de l'Élève

Date de l'évaluation :

ÉVALUATEURS :

NOM (S) :

QUALITÉ (S) :

SIGNATURE (S) :

## Annexe 8. Procédure de recherche de stage par les étudiants

Les étudiants peuvent demander à effectuer un ou des stages dans un secteur autre que ceux proposés par l'IFIP. Deux cas de figure :

- Si l'un des domaines d'exercice a été validé au cours du parcours professionnel avant l'entrée en formation, l'étudiant(e) peut faire la demande d'un stage à option
- L'étudiant peut effectuer une recherche personnelle et propose le terrain de stage pour validation

L'étudiant doit alors effectuer les démarches de recherche de stage.

**NB : la RPST, épreuve du diplôme, se déroule sur un des deux derniers stages. Il ne sera pas possible d'effectuer un stage situé à plus de 1h de route de l'IFPS pour le stage concerné par la RPST.**

**Les recherches de place par les étudiants ne peuvent pas se faire sur le secteur géographique de l'IFIP : pas de prise de contact personnelle avec les PMI, crèches de l'Isère par exemple sans autorisation du référent de stage.**

Processus :

- Echange avec le référent de stage sur la période de stage concernée et les lieux potentiellement envisagés pour ce stage hors secteur
- Démarchage par l'étudiant des terrains de stage validés par le référent stage
- Après accord, même oral, de la structure : demande des coordonnées précises de la personne qui sera référente de stage : nom, prénom, fonction, téléphone et adresse professionnels
- Communication des coordonnées au référent de stage IFIP par mail
- Prise de contact référent de stage et futur référent de terrain pour échange pédagogique sur la faisabilité du stage
- Si accord du référent pédagogique, demande des coordonnées du destinataire de la convention de stage (nom, prénom, fonction, adresse et téléphone professionnels) par l'étudiant
- Communication des coordonnées du destinataire de la convention à contact IFIP + référent de stage en précisant dans le mail les éléments utiles à l'établissement de la convention :
  - Période concernée
  - Lieu précis de stage : dénomination, adresse postale, téléphone
  - Nom, prénom et fonction du référent de stage sur le terrain
- Etablissement de la convention par le secrétariat de l'IFIP

**Respect des délais de recherche : les accords doivent impérativement être faits deux mois avant le début du stage concerné pour permettre au référent de revenir à un stage de secteur si échec dans les recherches personnelles.**

**Chaque nouveau terrain de stage sera soumis à l'approbation de la directrice de l'IFIP et présenté au conseil technique pour agrément.**

## Annexe 9. Lieux de stages

Le nombre de places est renégocié chaque année en fonction des besoins et des capacités d'accueil

Pédiatrie			
CHU Grenoble Alpes - CS 10 217 38043 Grenoble Cedex	Urgences médico-chirurgicales pédiatriques UMCP	Sylvia LANG Sabrina BLANC	04 76 76 72 15
CHU Grenoble Alpes - CS 10 217 38043 Grenoble Cedex	Consultations médico-chirurgicales pédiatriques	Annick TARAVEL	04 76 76 65 96
CHU Grenoble Alpes - CS 10 217 38043 Grenoble Cedex	Pédiatrie polyvalente PP	Céline DOCQUIERE	04 76 76 72 18
CHU Grenoble Alpes - CS 10 217 38043 Grenoble Cedex	Réanimation et surveillance continue pédiatrique	Nadège BRONDEX	04 76 76 55 66
CHU Grenoble Alpes - CS 10 217 38043 Grenoble Cedex	Médecine Physique et rééducation pédiatrique MPR	Céline TURBLIN	04 76 76 71 96
CHU Grenoble Alpes - CS 10 217 38043 Grenoble Cedex	Unité de chirurgie ambulatoire UCA	Annick TARAVEL	04 76 76 65 96
CHU Grenoble Alpes - CS 10 217 38043 Grenoble Cedex	Hôpital de jour pédiatrique HDJ	Annick TARAVEL	04 76 76 65 96
CHU Grenoble Alpes - CS 10 217 38043 Grenoble Cedex	Chirurgie pédiatrique	Céline TURBLIN	04 76 76 71 96
CHU Grenoble Alpes - CS 10 217 38043 Grenoble Cedex	Immuno-hémato-oncologie pédiatriques IHOP	Marie-Laure MALEZIEUX	04 76 76 76 15
CH Pierre Oudot - 30 avenue du Médipôle 38317 Bourgoin Jallieu	Pédiatrie	Fanny MOUCHET	04 69 15 73 08
CHU Grenoble site Voiron – 34 avenue J. Chirac 38500 Voiron	Pédiatrie	Agnès LIGIOS	04 76 15 62 07
CH Lucien Hussel – BP 127 38029 Vienne Cedex	Pédiatrie	Annie LADRAT	04 74 31 33 38
CH – Rue du Bon Pasteur 07100 Annonay	Pédiatrie	Nathalie HOARAU	04 75 67 35 67
Hôpitaux Drôme Nord – BP 1002 26102 Romans sur Isère	Pédiatrie	Mr DANG PHAN	04 75 05 75 33
CH – 179, boulevard Maréchal Juin 26953 Valence	Pédiatrie	Amélie GALLARDON	04 75 81 88 20 04 75 75 72 09
CH Fleyriat 01012 Bourg en Bresse	Pédiatrie	Véronique LIBESSART FOURNET	04 74 45 43 57
CH Médipôle – BP 1125 73011 Chambéry Cedex	Grands Enfants	Alexandre DELLVARRE- MELLIÈRE	04 79 96 50 50 poste 15 83
CH Médipôle – BP 1125 73011 Chambéry Cedex	Nourrissons	Alexandre DELLVARRE- MELLIÈRE	04 79 96 50 50 poste 15 83
CH 73200 Albertville	Pédiatrie	Mme Caroline BELLARD	04 79 89 55 12
CH Annecy Genevois – 1 ave de l'Hôpital 74370 Epagny – Metz Tassy	Grands enfants	Christine OPINET	04 50 63 63 24
CH Annecy Genevois – 1 ave de l'Hôpital 74370 Epagny – Metz Tassy	Nourrissons	Christine OPINET	04 50 63 63 24
CH Alpes Léman – BP 20500 CHAL 74130 Contamines sur Arve	Pédiatrie		
Hôpitaux du Pays du Mont Blanc – 380 rue de l'hôpital 74703 Sallanches	Pédiatrie		04 50 47 30 29
Hôpital Nord – CHU – Avenue Albert Raimond 42055 Saint-Etienne Cedex	Urgences pédiatriques		04 77 82 80 00
Hôpital Nord – CHU – Avenue Albert Raimond 42055 Saint-Etienne Cedex	Réanimation infantile		04 77 82 81 18
Hôpital Nord – CHU – Avenue Albert Raimond 42055 Saint-Etienne Cedex	Hémato-Oncologie, Unité A	Sandrine CHAPON- VAGANAY	04 77 82 88 08
Hôpital Nord – CHU – Avenue Albert Raimond 42055 Saint-Etienne Cedex	Pédiatrie générale et Diabétologie, Unité B (grands)	Sandrine CHAPON- VAGANAY	04 77 82 80 38
Hôpital Nord – CHU – Avenue Albert Raimond 42055 Saint-Etienne Cedex	Pédiatrie générale, Unité C (Petits 6 mois à 4 ans)	Sandrine CHAPON- VAGANAY	04 77 82 80 00 poste 428823

<b>Néonatalogie/Maternité</b>			
CHU Grenoble Alpes - CS 10 217 38043 Grenoble Cedex	Réanimation néonatale	Christelle BARDE-DUMAIN	04 76 76 57 08
CHU Grenoble Alpes - CS 10 217 38043 Grenoble Cedex	Médecine et soins intensifs néonataux	Catherine GIRARD	04 76 76 87 49
CHU Grenoble Alpes - CS 10 217 38043 Grenoble Cedex	Unité Mère-Enfant	Sylvie CARABY	04 76 76 72 90
Clinique Belledonne – 83, avenue Gabriel Péri 38400 Saint Martin d'Hères	Néonatalogie	Emilie BROCHET	04 38 38 02 02
Clinique Belledonne – 83, avenue Gabriel Péri 38400 Saint Martin d'Hères	Maternité	Emilie BROCHET/ Virginie KREMER	04 38 38 02 02
Groupe Hospitalier mutualiste – 8 rue du Dr Calmette Cs 10046 – Grenoble Cedex	Maternité	Claire DENTANT (PDE)	04 76 28 52 48
Clinique des Cèdres – 21 rue Albert Londres 38130 Echirolles	Maternité	Goubrose DAOUBASSAM	08 25 56 56 38
CH Pierre Oudot - 30 avenue du Médipôle 38317 Bourgoin Jallieu	Maternité	Marion MERCEDES	04 69 15 72 22
Clinique Saint Vincent de Paul – 70 avenue du Médipôle 38307 Bourgoin Cedex	Maternité	Mme BIESSY	04 74 43 60 60
CHU Grenoble site Voiron – 34 avenue J. Chirac 38500 Voiron	Maternité	Marie GONZALEZ	04 76 15 61 88
Hôpital Nord – CHU – Avenue Albert Raimond 42055 Saint-Etienne Cedex	Réanimation néonatale		04 77 82 81 17
Hôpital Nord – CHU – Avenue Albert Raimond 42055 Saint-Etienne Cedex	Service prématurés		04 77 82 81 17
CH – 179, boulevard Maréchal Juin 26953 Valence	Néonatalogie	CHEVALIER CARPENTRAS CSS	04 75 75 72 26
CH – 179, boulevard Maréchal Juin 26953 Valence	Maternité	Thierry DU TREMOLLET Cadre supérieur	04 75 75 75 75
CH Médipôle – BP 1125 73011 Chambéry Cedex	Réanimation néonatale	Sylvie FOURGEAUD	04 79 96 58 86 (16 81)
CH Médipôle – BP 1125 73011 Chambéry Cedex	Maternité	Valérie AYMONOD	04 79 96 50 50
CH 73200 Albertville	Maternité		04 79 89 55 46
CH Annecy Genevois – 1 ave de l'Hôpital 74370 Epagny – Metz Tessy	Néonatalogie		04 50 63 63 63
CH Annecy Genevois – 1 ave de l'Hôpital 74370 Epagny – Metz Tessy	Maternité		04 50 63 66 09
Clinique Générale – 4, chemin de la Tour Reine 74000 Annecy	Maternité		04 56 41 01 10
CH Annemasse 74100 Contamines sur Arve	Maternité		04 50 82 28 38
Hôpitaux du Pays du Mont Blanc – 380 rue de l'hôpital 74703 Sallanches	Maternité		04 50 47 30 15
<b>Structure d'accueil du jeune enfant</b>			
BIVIERS – 38330	« Trotte Marmotte » - 161, chemin de la Grivelière	COURTIN Marie	04 76 52 38 37 09 77 38 84 53
BOURGET DU LAC - 73370	EAJE Pirouette- 315 route de Chambéry	Anne GANTES	04 79 26 12 18
BOURGOIN JALLIEU – 38300, 1 Avenue Henri Barbusse	« A Petits Pas » - 1 avenue H. Barbusse		04 74 93 62 22
BOURGOIN JALLIEU – 38300, Champfleuri 1 Rue Jean- Henri Fabre	« Champ fleuri » - 1 bis rue Jean-Henri Fabre		04 37 03 22 45
CLAIX – 38640	HG « Petit Prince » - 4, Place du Petit Rochefort	HENNEBOIS Claire	04 76 98 57 53
CLAIX – 38640	Multi-accueil Cœur Village au bourg - Allée du 18 juin 1940	Christine Blanc	04 76 98 35 40
CROLLES – 38920	« Les Bout'chous » - 700 rue Léo Lagrange		04 76 08 84 85
CROLLES - 38920	« Les P'tits lutins » - 94 mail Nelson Mandela		04 38 92 13 95
DOMENE - 38420	« Les Chaudoudoux » - 66 rue des Alpes	Pascale FRENEE	04 76 77 41 17



DOMENE - 38420	« La cabane des bambins » 47 route de Savoie	Pascale FRENEE	04 76 77 10 17
ECHIROLLES - 38130	« Les Lucioles » - 3, rue Henri Fabre	Andréa PARDAL	04 76 20 99 63
ECHIROLLES - 38130	« La Pirouette » - 13, rue Paul Héroult		04 76 33 65 93
ECHIROLLES - 38130	« Les Marmousets » - 19, Allée des Vosges	FORICHON Aurore	04 76 09 67 72
ECHIROLLES - 38130	« La Farandole » - Allée Ronsard		04 76 09 82 57
ECHIROLLES - 38130	« Ribambulle » - 4, Allée Ponson du Terrail		04 76 23 66 90
ECHIROLLES - 38130	« Les Lutins » - 2, avenue Salvador Allende		04 76 33 83 52
ECHIROLLES - 38130	« Les Papillons » - 10 avenue du Rhin		04 76 22 00 08
ECHIROLLES - 38130	Crèche Clinique des Cèdres – 21, avenue de Londres		04 76 70 45 76
ECHIROLLES - 38130	« La Ponatière » - 8, avenue Paul Vaillant Couturier		04 76 33 37 33
ECHIROLLES - 38130	HG « Les Essarts » - Place de la Convention		04 76 09 53 13
ECHIROLLES - 38130	HG « Surieux » - 27, place Beaumarchais		04 76 33 04 10
ECHIROLLES - 38130	« Les bout 'choux » - CHUGA, ave de Kimberley		04 76 76 52 53
EYBENS - 38320	« P'tit Chose » - 48, Avenue Poisat	Corinne SAURAT	04 76 24 05 15
EYBENS - 38320	« Les Petits Chaperons rouges » - 4, rue Rolland Garros	Delphine BOIS	04 76 14 72 20
EYBENS - 38320	« Tom Pouce » - 2, Allée de la Pra	Véronique ANGLADE	04 76 24 22 78
EYBENS - 38320	« Le jardin des couleurs » - 2, Place Michel de Montaigne	MIEGE Annie	04 76 41 18 30
FONTAINE - 38600	« Léa Blain » - 33, rue Jean Pain		04 76 26 59 15
FONTAINE - 38600	« Bleu Cerise » - 88, rue Charles Michel		04 76 47 38 54
FONTAINE - 38600	« Georges Sand » - 14 boulevard Joliot Curie		04 76 26 30 45
FONTAINE - 38600	« Romain Rolland » - 113, boulevard Joliot Curie		04 76 27 84 78
FROGES - 38190	« Les Petits Petons » - 12 rue Lamartine		04 76 71 55 55
GIERES - 38610	« Petit Pas » - 13, rue Dr Valois	Laurie VINCENT	04 76 89 35 20
GRENOBLE - 38000/38100	« Armand » - 22, rue Henry Debraye		04 76 70 17 32
GRENOBLE - 38000/38100	« Anthoard » - 10, rue Anthoard		
GRENOBLE - 38000/38100	« Elisée Chatin » - 29, rue La Brix		04 76 87 49 75
GRENOBLE - 38000/38100	« Charrel » - 20bis, rue Charrel		04 76 48 97 28
GRENOBLE - 38000/38100	« Chatelet » - 1, rue Annie Ferrey Martin		04 38 24 07 02
GRENOBLE - 38000/38100	« Mille Pattes » - 43, rue d'Alembert		04 76 48 19 08
GRENOBLE - 38000/38100	« Vieux Temple » - 2, rue du Vieux Temple	Carole ROCCHIETTI	04 76 51 75 03
GRENOBLE - 38000/38100	« La Chrysalide » - 3, rue Henry Ding		04 76 46 54 60
GRENOBLE - 38000/38100	« Marie Curie » - 33 bis, rue Joseph Chanrion	Bernadette BONATO	04 76 42 58 13
GRENOBLE - 38000/38100	« Les Genets » - 13, allée des Genêts		04 76 09 59 35
GRENOBLE - 38000/38100	« Anatole France » - 25bis, rue Anatole France		04 76 48 06 01
GRENOBLE - 38000/38100	« La Goélette » - 13, Quai de la Graille		04 76 50 99 82
GRENOBLE - 38000/38100	« Chapi Chapo » - 4, rue Louis Lachenal	Jenna FOUILLEN	04 76 09 79 83
GRENOBLE - 38000/38100	« La Voie Lactée » - 60, rue de Stalingrad		04 76 46 87 23
GRENOBLE - 38000/38100	« Ilot Marmots » - 11, rue Hoche		04 76 47 36 56
GRENOBLE - 38000/38100	« Jardin de Ville » -8, passage Jardin de Ville		04 76 27 57 64
GRENOBLE - 38000/38100	« Eaux Claires » - 39, rue A. Rivoire		04 76 43 41 79

GRENOBLE - 38000/38100	« Mutualité » - 5 place Jean Moulin		04 76 42 42 75
GRENOBLE - 38000/38100	« Abry » - 6, rue André Abry		04 76 96 67 44
GRENOBLE - 38000/38100	« La Ribambelle » - 78, avenue Rhin et Danube		04 76 96 78 60
GRENOBLE - 38000/38100	« Abbaye Jouhaux » - 51, rue I. Jouhaux		04 76 44 61 78
GRENOBLE - 38000/38100	« Malherbe » - 49, ave Marcellin Berthelot		04 76 25 54 38
GRENOBLE - 38000/38100	« New York » - 25bis, rue de New-York		04 76 23 44 94
GRENOBLE - 38000/38100	« 3 Pom » - 9, rue Ninon Vallin		04 76 25 04 48
GRENOBLE - 38000/38100	« Bizanet » - 51, avenue Marchal Randon		04 76 42 04 46
GRENOBLE - 38000/38100	« Vigny Musset » - 3, rue Guy Moquet		04 38 70 38 80
GRENOBLE - 38000/38100	« Villeneuve » - 123, galerie de l'Arlequin		04 76 40 76 77
GRENOBLE - 38000/38100	« Les Frênes » - 16, allée des Frênes		04 38 12 07 09
GRENOBLE - 38000/38100	« Les Castors » - 27bis, rue Général Mangin		04 76 50 36 47
GRENOBLE - 38000/38100	Micro-Crèche « Les P'tits Alps » - 5, avenue Jeanne d'Arc		04 76 63 83 62
GRENOBLE - 38000/38100	« Les Petits Chaperons Rouges » - Grenoble Polytec, Rue des Bergers		04 37 46 17 75
JARRIE - 38560	« La Ribambelle » - 398, rue Pierre du Perron		04 46 68 68 30
LANS EN VERCORS - 38250	Crèche 3 p'tits tours, 771 route de Villard	Sophie BALLET	04 76 95 49 07
LA COTE SAINT ANDRE - 38260	« Le smaie » - 3, avenue de Verdun		04 74 20 39 59
MEYLAN - 38240	« Les Aiguinards » - 22, rue des Aiguinars		04 76 90 47 95
MEYLAN - 38240	« Berivière » - 40, chemin de Bérivière		04 76 61 90 76
MEYLAN - 38240	« Les Buclos » - 30, avenue du Vercors		04 76 90 74 63
MEYLAN - 38240	« Les Fauvettes » - Les Béalières, 1, rue des Boisses		04 76 41 04 01
MEYLAN - 38240	« Maupertuis » - Place Chalendes		04 76 90 47 62
MEYLAN - 38240	« Les Tamiers » - 16, chemin de Bérivière		04 76 41 87 01
MONTBONNOT - 38330	« Ribambelle » - 635, rue Jean Monnet		04 76 90 56 78
MONTBONNOT - 38330	« Les Koalas » - 635, rue Jean Monnet		04 76 90 90 46
PONT DE CLAIX - 38800	« Françoise Dolto »		04 76 29 80 64
PONT DE CLAIX - 38800	« Jean Moulin »		04 76 29 86 80
PONT DE CLAIX - 38800	Multi Accueil Irène Joliot Curie		04 76 29 86 30
PONTCHARRA - 38530	« Les P'tits Chapontains » - 895, rue des Mettanies		04 76 97 75 86
SAINT-EGREVE - 38120	« Fiancey » - 4, rue du 19 mars 1962		04 76 75 56 22
SAINT-EGREVE - 38120	« De La Gare » - 38, rue de la gare		04 76 75 70 02
SAINT-EGREVE - 38120	« Rochepleine » - 4, rue Jean Moulin		04 76 75 38 04
SAINT-EGREVE - 38120	« Des Mails » - 8, rue du Charmant Som		04 76 75 26 24
SAINT-EGREVE - 38120	« Ilot des Enfants » - 1, chemin des Faux Sauniers		04 76 75 01 14
SAINT-ISMIER - 38330	« Cren'do » - 558 avenue de la Dent de Crolles		04 76 52 31 58 04 76 52 33 55
SAINT-MARTIN-LE-VINOUX - 38950	« Multi accueil » - 454, rue Félix Faure		04 76 56 11 55
SAINT-MARTIN D'HERES - 38400	« Gabriel Péri » -18, rue Colonel Manhès		04 76 54 14 34
SAINT-MARTIN D'HERES - 38400	« Salvador Allende » - 7, rue Paul Gueymard		04 56 58 91 50
SAINT-MARTIN D'HERES - 38400	« Jeanne Labourbe » - 42, rue Edmond Rostang	Adeline ARAGONES	04 76 62 92 96
SAINT-MARTIN D'HERES - 38400	« Enfance Eugénie Cotton » - 33, rue George Sand		04 76 24 67 07

SAINT-MARTIN D'HERES - 38400	« Romain Rolland » - 5, avenue Romain Rolland		04 38 24 03 06
SAINT-MARTIN D'HERES – 38400	HG « Essartié » - 5, rue Rosa Luxembourg		04 76 25 00 60
SAINT-MARTIN D'HERES - 38400	HG « Alexandra David Néel » – 21, rue Pierre Brossette		04 76 63 21 98
SASSENAGE - 38360	« Les Lucioles » - 3, rue des Blondes		04 76 53 83 36
SASSENAGE - 38360	« Le Jardin de Mélusine » - 3, rue de la République		04 76 24 31 63
SEYSSINET-PARISSET - 38170	« La Terrasse » - 60bis, rue de la Fauconnière		04 76 70 14 97
SEYSSINET-PARISSET - 38170	« L'île aux Enfants » - 83, rue de la République		04 76 96 12 87
SEYSSINS - 38180	« Le Patio » - 40, rue de la liberté		04 76 96 78 44 (43)
LA TRONCHE - 38700	« Brise des neiges » - 4, chemin du Pallud		04 76 44 28 86
LA TRONCHE - 38700	« Le Jardin de Manon » - 4, chemin de Pallud		04 76 42 39 66
LA TRONCHE - 38700	« L'île aux enfants » - CHU Grenoble, HCE		04 76 76 51 31
URIAGE - 38410	« Les Lutins » - 58, rue des Etons, Saint Martin d'Uriage		04 76 89 13 03
URIAGE - 38410	« Les 3 Pommiers » - 46, route de Montrond, Le Pinet d'Uriage		04 76 59 77 53
VILLARD BONNOT - 38190	« La Papoterie » - 400, rue Mozart		04 76 13 55 47
VOIRON - 38500	« Le Colombier » - 85 avenue Jean Jaurès		04 76 05 96 28
VOIRON - 38500	« Muti-accueil du Parc » - 6, rue Molière	Lydie Carrier MADINIER	04 76 05 18 16
VOIRON - 38500	« La Croix Maurin » - 6, rue des Goélands		04 76 05 41 07
VOREPPE - 38340	« Espace enfants » - 100, rue des Tissages		04 76 50 87 87
LE BOURGET DU LAC - 73370	« Pirouette » - 315, route de Chambéry		07 79 26 23 13
CHAMBERY - 73000	« Pain d'Epice » - 383, rue des Salins		04 79 69 04 94
CHAMBERY - 73000	« A petits pas » - 18, avenue Jean Jaurès		04 79 44 17 12
CHAMBERY - 73000	« Les Marmottons » - 177, rue de la Calamine		04 79 70 21 60
CHAMBERY - 73000	« La Farandole » - 21, avenue du Dr Desfrancois		04 79 96 15 08
CHAMBERY - 73000	« L'île aux trésors » - 195, rue du Grand Champ		04 79 72 38 64
CHAMBERY - 73000	« La Souris Verte » - 16, rue du Bâtonnet		04 79 85 57 34
CHAMBERY - 73000	« Chantemerle » - 213, chemin de Saint Ombre		04 79 69 76 94
CHAMBERY - 73000	« L'Arche des Galopins » - 359, rue Pré de l'Ane		04 79 72 29 47
CHAMBERY - 73000	« La Sauvageonne » - 16, rue Pré de l'Ane		04 79 72 22 35
CHAMBERY - 73000	« Les Petits Mas » - 26, allée de l'Albaron Mas Barral		04 79 62 42 49
CHAMBERY - 73000	« Crèche du Centre Hospitalier » les éterlous- 740 Faubourg Maché		04 79 96 50 58
ANNECY - 74000	Crèche de l'hôtel de ville, quai Jules Philippe	THOREY Lucile	04 50 33 87 56
<b>Protection maternelle et infantile</b>			
Isère	Conseillère Action Sociale Service ASP – DSO Cité Dode Bât 3 17/19 rue du Commandant l'Herminier 38000 Grenoble	Auréli TRILLES Conseillère technique	04.76.00.31.97
Savoie	Direction générale adjointe de la vie  Conseil départemental de la Savoie – Direction générale adjointe de la vie sociale - Secrétariat général - Place François Mitterrand – CS71806 – 73018 CHAMBERY CEDEX	Corinne CHARROUD Secrétaire assistant Pôle Social du Département - Secrétariat Général du Pôle social	04 79 60 29 07



	Direction vie social Place Mitterrand - BP 1804 73018 CHAMBERY-CEDEX		
Haute-Savoie	Service PMI Conseil général de Haute Savoie 97 bis avenue de Genève BP 444 - 74041 ANNECY-CEDEX	Claire WATRELOS Conseillère formation Direction Générale Adjointe Action Sociale et Solidarité	04 50 33 23 00 poste 3453
Drôme	Hôtel du département Avenue du Président Herriot 26026 VALENCE Cedex 9	Tiphaine BOIS Directrice des Ressources Humaines Département de la Drôme	
Loire	Conseil général de la Loire – Service PMI 23 rue d’Arcole – BP 264 42016 ST ETIENNE Cedex 1		
Ain	Direction opérationnelle – DIPAS – 10 rue du Pavé d’Amour 01012 BOURG EN BRESSE		
Ardèche	Conseil général de l’Ardèche Hôtel du département - Chaumette 07000 PRIVAS		
BOUCHES DU RHONE	Conseil départemental des Bouches du Rhône Hôtel du département 13256 – Marseille cedex 20	Martine VASSAL	
<b>Autres terrains de stage</b>			
LA TRONCHE - 38700	POUPONNIERE DU CHARMEYRAN – ASE- Chemin Duhamel	Magalie MOUROZ	04 76 01 43 15
GRENOBLE – CHUGA-	UPE/ Pédopsychiatrie de liaison et urgence	Isabelle BOUILLAUD	04 76 76 64 35
GIERES – 38610	ASE « L’oiseau bleu » - 5, place de l’Eglise		04 76 89 35 20
GRENOBLE-CHUGA	HAD pédiatrique		04 76 76 59 86
Espace périnatalité- Echirolles	ASTRIADE	Souchon Maelle(PDE) Evelyne Vial (CSS)	04 76 40 12 79 04 76 56 48 98

